Solidaires Finances Publiques SYNDICAT NATIONAL

Sections
SARH & DINR

La force de tous les agents de la DGFiP

Comité Technique Spécial du 4 mai 2021
Formation Professionnelle
déclaration liminaire

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

En introduction, Solidaires Finances Publiques fait un constat alarmant :

- 30 383 emplois supprimés depuis la création de la DGFIP en 2008, et en parallèle 250 contractuels recrutés en 2021
- en 2021, la DGFIP représente 4,2 % des effectifs de la fonction publique, mais a subi 42,72 % des emplois supprimés dans la fonction publique d'état.
- 2669 structures de proximités supprimées depuis 2008
- la DGFIP a assuré la réception de 14 Millions d'usagers particuliers aux guichets
- la fraude fiscale, quant à elle atteint 80 milliards d'€
- 8 millions de demandes d'aides traitées au titre du fonds de solidarité

C'est pourquoi, à l'occasion de la journée d'action du 10 mai prochain, Solidaires Finances Publiques revendique :

La protection des conditions de travail
La crise sanitaire a mis en exergue les conditions de travail dégradées, qui ont été mises en évidence, dans le cadre de l'observatoire interne :
La perte de repères, la perte de confiance, le sentiment de ne pas être acteur …
L'augmentation des charges de travail conduit à une explosion des heures écrêtées.
Par ailleurs, la mise en place dans l'urgence, du télétravail dans le cadre de la pandémie a mis en relief la limite de cette nouvelle organisation de travail.l'
Le volontariat et la réversibilité au télétravail demandés par les agents, doivent être respectés.respectés.
L'arrêt du NRP et des suppressions d'emploi à la DGFiP, avec des renforts pour les nouvelles structures.
Une véritable politique de prévention des risques par l'administration.
Un encadrement de proximité suffisamment calibré en nombre pour le soutien technique aux agents, et adapté pour les apprentis et services civiques.
La fin de la dictature statistique dans l'exercice des missions.
Le maintien et renforcement des prérogatives des CHSCT qui ont largement démontré leur utilité dans cette période de crise.

Des moyens accrus en acteurs de la santé et sécurité au travail.
La mise en œuvre systématique de la protection fonctionnelle due aux agents.
Un télétravail encadré, volontaire, respectant la durée légale de travail suivant le dispositif des horaires variables, avec indemnisation des dépenses engagées par l'agent.
Le respect de l'espace de travail de l'agent, sans mise en place de « flex desk » ou autre espace de « co-working » et en finir avec les «open space».

Les droits et garanties de gestion

Au regard des évolutions constantes de l'administration, les droits et garanties sont les premières cibles de remise en cause continuelle pour que les personnels s'adaptent aux réformes. En complément des combats à mener contre la destruction du réseau de notre administration, le maximum de garanties pour tous les personnels de la DGFiP doit être préservé.

- Le droit plein et entier à mutation pour convenance personnelle selon des règles claires et transparentes.
- Le retour à une affectation la plus fine possible dès le mouvement national.
- La suppression des délais de séjour minimum mais aussi le retrait du projet de durée maximale sur poste.
- Une formation adaptée à chaque nouvelle affectation ou mutation avant la prise de poste.
- La suppression des postes au choix et la mise en place d'instances dédiées permettant un suivi transparent du processus de mutation/affectation.
- La limitation des postes à profil à certains emplois nécessitant des compétences très spécifiques.
- La promotion au grade supérieur de tous les personnels dès lors qu'ils remplissent les conditions statutaires.
- Le développement d'une réelle politique de promotion interne avec une augmentation du nombre de places aux concours internes.
- L'appel de l'ensemble des listes complémentaires aux concours, une politique ambitieuse de recrutement, hors contractuels.
- Le comblement a minima et en urgence, de tous les postes vacants par des recrutements de fonctionnaires par voie de concours.
- L'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique qui a, entre autres, réduit le champ de compétences des CAP lié à la mobilité et aux promotions et permet le recrutement des contractuels sur des emplois pérennes.

La revalorisation du pouvoir d'achat en agissant sur la rémunération

En 20 ans, l'inflation a augmenté de 33% mais le point d'indice n'a évolué que d'environ 9,9% ! Ce seul gel du point d'indice au regard de l'inflation conduit à une perte de 23,4 points de pouvoir d'achat depuis 2000 !
En complément de la nécessaire revalorisation du point d'indice qui relève du ministère de la fonction publique, tous les régimes indemnitaires doivent donc être revalorisés à due concurrence des pertes liées à l'inflation.
Mais en attendant l'ouverture d'une négociation unanimement demandée par les organisations syndicales au niveau Fonction Publique la DGFIP doit améliorer sans attendre le régime indemnitaire , par la revalorisation de la valeur du point ACF et l'attribution de 20 points par an à l'ensemble des personnels, soit environ 90€ par mois.

La revalorisation de l'Indemnité mensuelle de technicité à 200€ mensuelle avec l'application du taux «normal» de pension civile.

L'attribution d'une indemnité forfaitaire minimale de 50 € mensuels pour les télétravailleurs de manière à compenser la hausse des charges qu'ils supportent.

Et au niveau local , la question indemnitaire revêt une importante particulière, en effet depuis 2015 les agents de l'ex-DRESG, ont entamé des actions afin de réclamer une ACF services centraux, correspondant à la haute technicité de leurs missions. Pour l'instant et malgré de nombreuses actions, **ils n'ont pas été entendus.**

Le décret du 24 octobre 2020 prévoit qu'une prime de fidélisation pour les agents publics exerçant en Seine-Saint-Denis soit instaurée. Destinée aux agents publics qui «exercent de façon permanente leurs fonctions dans le ressort du département de la Seine-Saint-Denis», le SARH et la DINR ont été exclus du dispositif.
Cette prime pourrait permettre de favoriser la fidélisation des agents au sein de nos deux Directions, alors que celles-ci souffrent d'une forte rotation.

Seule une action de l'ensemble des agents du SARH et de la DINR peut permettre d'obtenir, une prime qui tient compte de nos sujétions.
L'obtention de ces primes constitue l'une de nos revendications locales, qui s'inscrit dans le mouvement de grève nationale qui aura lieu le 10 mai prochain.

Concernant plus particulièrement ce CTS dédié à la formation professionnelle, Solidaires Finances Publiques remercie les agents de la mission Formation Professionnelle pour la qualité du travail effectué dans des conditions particulièrement difficiles depuis 2020. De même, Solidaires Finances Publiques remercie l'équipe de formateurs pour leur investissement qui permet de faire vivre une formation locale de très grande qualité.
Solidaires Finances Publiques réaffirme son attachement à une formation en présentielle.